



## Circulaire de rentrée

Bonne rentrée !

Après un été très ensoleillé, voici le temps de la reprise pour tous les enfants à qui nous souhaitons une excellente rentrée. **Bienvenue aussi aux parents et surtout aux nouvelles familles** qui rejoignent notre école pour la première fois. L'équipe éducative dans sa globalité vous accueille et vous invite à **prendre connaissance de son fonctionnement, de ses projets, de ses attentes**, le tout dans le but d'aider vos enfants à se construire au mieux et à développer dans la réussite ses apprentissages scolaires tout au long de l'année. Nous vous remercions donc pour **la confiance** que vous nous accordez en nous confiant vos enfants chaque matin.

Chaque année apporte son lot de nouveautés et une école, comme toute organisation professionnelle est amenée à s'adapter aux évolutions de son développement. Comme vous le savez depuis la fin de la précédente année scolaire, nous avons fermé une classe maternelle et notre structure pédagogique est donc maintenant composée de **3 classes maternelles et de 7 classes primaires**, soit 10 classes (au lieu de 11 auparavant). Cette baisse d'effectifs sur les inscriptions était annoncée depuis plusieurs années déjà et nous espérons qu'elle ne se reproduira pas.

L'école conserve de très bonnes **conditions d'accueil tant sur le plan humain que matériel**. D'ailleurs, vous aurez l'occasion de découvrir la construction du dernier projet d'aménagement mené par l'OGEC situé à l'entrée de l'école et qui devrait se terminer à l'automne. Il s'agit d'un **préau et d'un local de rangement** lesquels seront très appréciés notamment pour les enfants qui attendent le car les jours de pluie !

Comme pour les années passées, les enfants seront accueillis directement dans les classes le matin de **8h40 à 8h55**. Le portail rouge (entrée principale) sera fermé à clé à 8h55 précises. Merci de veiller à **conduire vos enfants à l'école sans retard** afin de ne pas pénaliser le début de la classe.

Pour 2018-2019, l'équipe pédagogique a choisi d'axer plusieurs apprentissages et de mener différents projets autour du thème suivant : **« Au fil du temps... »**. Thème lié au temps qui passe, aux âges de la vie mais aussi à l'Histoire (l'école participera par exemple à un projet lié à la commémoration du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale en novembre 2018).

Je vous invite à participer aux **réunions proposées en début d'année** (voir dates ci-après) afin de découvrir plus précisément certains projets envisagés par les cycles mais aussi afin de pouvoir aider votre enfant dans le suivi de ses apprentissages scolaires.

Merci pour l'attention que vous porterez à l'ensemble des informations qui suivent dans cette circulaire de rentrée mais également à tout autre élément de communication (envoi de mails, communications de l'APEL ou de l'OGEC ou sur le site de l'école) qui vous sera adressé au cours de l'année.

Cordialement,

Le chef d'établissement, Xavier JOUFFRIT.

### Equipe enseignante et réunions de classe :

Vous avez reçu en juillet la plaquette 2018-2019 de l'école qui contient la composition de l'équipe enseignante ainsi que le calendrier scolaire. Vous la retrouverez sur notre site si besoin.

Depuis juillet 3 nouvelles enseignantes ont été nommées et viendront compléter notre équipe :

-**Harmonie ALLETRU**, nommée en CM2 les lundis et mardis.

-**Mélissa HERY**, nommée en TPS-PS les lundis et mardis et en MS-GS les jeudis.

-**Edwige DE CATHELINEAU**, nommée en CE2 les jeudis.

Bienvenue à elles au sein de notre équipe pédagogique !

## Dates des réunions de classe

Cycle 1		Cycle 2		Cycle 3	
Classe TPS-PS	Lundi 8 octobre 18H30	Classe CP	Mardi 18 septembre 18h30	Classe de CM1	Jeudi 4 octobre 18h30
Niveau MS	Mardi 9 octobre 18h30	Classe CP/CE1	CP : Jeudi 20 sept 18h30 CE1 : Vendredi 5 octobre 18h30	Classe de CM1- CM2	Jeudi 27 septembre 18h30
Niveau GS	Vendredi 5 octobre 18h30	Classe CE1	Mardi 25 septembre 18h30	Classe de CM2	Mardi 2 octobre 18h30
		Classe CE2	Lundi 17 septembre 18h30		

## Personnels salariés de l'OGEC :

L'OGEC emploie une équipe de 4 personnes qui travaillent au sein de l'établissement:


-3 ASEM (aide-maternelle et entretien des locaux) : Paola David, Stéphanie Guérin et Nathalie Salaün.

-1 emploi secrétariat/comptabilité : Sylvie Chalmet.

Une auxiliaire de vie scolaire est présente à l'école : Isabelle Brochard-Huchet.

## Règlement intérieur de l'école.

### 1- Horaires de l'école, surveillances et mesures de sécurité :

- Le matin, classe de **8H55 à 12H05** - L'après-midi de **13 H 25 à 16 H30**.
  - L'ouverture de la grille (accès piétons) se fera le matin à **8h40**. **En aucun cas, un enfant n'est autorisé à entrer sur la cour avant cet horaire.**
  - **Le « portail piétons » sera fermé à clé à 8h55** *(sauf pendant la durée des travaux)*.
  - Le « portail car » restera ouvert pour les visites (intervenants et parents pour un rendez-vous).
-  **Pendant la durée des travaux du préau, les sorties « car » se feront par le portail coulissant. Les visiteurs (parents ou intervenants) emprunteront le portail piétons.**
- La portail piétons sera réouvert peu avant 12h05 et peu avant 16h30. Il vous est demandé d'éviter tout attroupement prolongé devant l'école trop tôt. Merci.

- Les enfants qui déjeunent chez eux et reviennent seuls (grands) ne doivent pas revenir avant **13h10**. Ils doivent (ou le parent accompagnateur) ouvrir eux-même le portail "piéton" pour entrer sur la cour et surtout bien **la refermer après leur passage**. **Il sera refermé clé à 13h30**.
- La sortie du soir se fera à 16h30 (enseignants présents à la grille piétons et à la grille car).
- **Le temps d'interclasse est de 12h05 et 13h10** pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Il est encadré par le personnel de l'école qui assure plusieurs départs et retours au restaurant et surveille les cours (deux adultes sur la cour primaire ).
- La surveillance de 13h10 à 13h25 est assurée par un enseignant.

### Quelques recommandations...



Importantes

- Nous demandons aux parents qui conduisent leurs enfants en voiture à l'école de se stationner correctement et sans gêner l'accès des cars, matin et soir. Ne pas laisser les enfants se déplacer seuls sur le parking, les accompagner jusqu'au portail. **Merci de veiller à laisser libres les deux places réservées aux personnes à mobilité réduite**  
D'autre part, les travaux d'aménagement autour de l'école sont terminés et nous vous demandons de **respecter le sens de circulation pour accéder au parking**.
- Pour d'évidentes raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser l'entrée rue du Général De Gaulle.
- Les élèves qui viennent en vélo le gareront le long du mur de la classe maternelle en entrant à gauche, comme d'habitude. Merci de vérifier le bon état des bicyclettes et de recommander à votre enfant d'être prudent au cours du trajet. Chaque année, on nous signale que tel ou tel enfant a eu un comportement dangereux en circulant à vélo. Il est de la responsabilité des parents de les sensibiliser aux dangers potentiels sur leur trajet.
- En dehors des récréations surveillées de la journée de classe, les structures de jeu (cour maternelle) sont formellement interdites aux enfants (qu'ils soient seuls ou accompagnés d'un adulte).
- D'autre part nous vous rappelons que lors des manifestations diverses (soirée tous en scène, portes ouvertes, kermesse...) ou lors des rendez-vous avec l'enseignant(e) après la classe, les enfants présents sur la cour ou sur les lieux de la manifestation sont sous l'entière responsabilité et surveillance de leurs parents.
- Chaque année des exercices d'évacuation incendie et d'alerte-attentat sont réalisés. Ces deux types d'exercices seront programmés courant septembre.

## 2- Assurance scolaire :

L'école est assurée à la mutuelle Saint-Christophe pour tous les élèves en formule globale. La cotisation est intégrée dans les frais de scolarité.

Cette assurance couvre les frais médicaux supplémentaires (**dans la mesure de ses garanties !**) qui pourraient être occasionnés par un accident survenu à l'école ou lors d'activités extra-scolaires (sorties).

Dans tous les cas, pour chaque accident de cour ou de sport (entorse, malaise, blessure...) **une déclaration est faite en ligne auprès de l'assurance par le chef d'établissement**.

La mutuelle St-Christophe se met ensuite en relation avec les parents par courrier.

**Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de votre propre assurance et il n'est pas utile de nous fournir une attestation d'assurance scolaire.**

**Voici un lien pour accéder directement à l'espace parents de la mutuelle saint Christophe :**

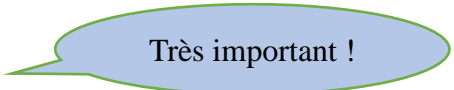
**<http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>**

 Nouveau

**afin de prendre connaissance des garanties et de télécharger une attestation si vous en souhaitez une.**

**Concrètement à l'école, après une blessure ou un malaise :** lorsqu'une blessure ou un accident survient dans la journée nous cherchons à vous contacter le plus vite possible. Mais en cas de blessures "bénignes" (écorchures, bosses...) l'information peut être différée au soir, oralement ou par un mot écrit à l'aide du document « signalement de chute ».

### **3- Absences des enfants :**

 Très important !

Rappelons que l'école primaire est obligatoire et que les absences sont comptabilisées et peuvent faire l'objet d'un signalement auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale si celles-ci sont injustifiées ou prolongées.

Lorsque c'est possible, avertissez à l'avance l'enseignant(e) si votre enfant doit manquer la classe.

**Toute absence prévisible doit être motivée par écrit.**

- Pour une **absence imprévue** (maladie, raison familiale... ) nous vous demandons le matin même de l'absence de prévenir l'école par téléphone (ou laisser un message). Vous devez également fournir au retour de l'enfant un bulletin d'absence (modèle fourni le jour de la rentrée par le cartable).
- Des absences pour **raison de vacances ou voyage familial** sont de plus en plus fréquentes. Nous vous précisons que cet absentéisme peut porter préjudice au bon déroulement des apprentissages scolaires de votre enfant et qu'en aucun cas les enseignants ne peuvent à l'avance fournir le travail qui sera effectué pendant cette période.
- **Les enfants accueillis dans l'école doivent être en bonne santé et en bonne propreté.** Obligation est faite aux parents de surveiller la chevelure de leurs enfants et de les traiter s'ils sont porteurs de poux ou de lentes et d'avertir l'enseignant(e) de la classe.
- **Tout enfant malade est à garder à la maison** (ou autre mode de garde à votre convenance, grands-parents ...), l'école ne pouvant assurer ni un rôle d'infirmerie, ni de garderie. Les enseignants ne sont ni autorisés ni habilités à délivrer des médicaments sauf cas très exceptionnels (traitement particulier dans le cadre d'un PAI) ou d'une mesure exceptionnelle. Dans ce cas, nous fournir un mot de votre part et l'ordonnance.
- Un enfant malade dans la journée ne peut pas rester à l'école. Les parents sont prévenus et doivent venir le récupérer dès que possible.

### **4- Objets personnels et tenue vestimentaire :**

- Les jeux ou autres objets personnels sont interdits à l'école (sauf si l'enseignant en demande dans le cadre d'une activité).
- Les friandises sont formellement interdites (les bonbons sont autorisés pour les anniversaires mais en quantité très raisonnable !).
- Les enfants doivent être chaussés de chaussures de sport les jours où leur classe va à la salle de sport de la commune. Les chaussures de ville sont strictement interdites sur le sol de la salle.

- Les mois de beau temps, nous remarquons des tenues parfois trop légères ou peu adaptées à une journée d'école y compris au niveau des chaussures (tongs par exemple). Nous précisons donc que les élèves doivent porter une tenue correcte, adaptée au contexte "école".
- L'école conseille fortement le marquage du nom de l'enfant sur les vêtements. Ceux oubliés par les enfants, non-marqués et non-réclamés sont de plus en plus nombreux chaque année...
- Dans aucune classe les enfants ne sont autorisés à emporter un goûter pour la matinée ; un bon petit déjeuner pris le matin suffit à attendre le repas de midi.

## 5- Communication :



- Les élèves et les adultes doivent respecter et appliquer tous les règlements en vigueur dans l'établissement ainsi que ceux de nos partenaires : restauration municipale, transport scolaire, garderie etc... Chaque entité a ses responsables, merci de vous adresser en cas de besoin aux interlocuteurs respectifs de chacune de ces organisations.
- Aucun parent n'est habilité à réprimander un enfant autre que le sien dans l'enceinte ou aux abords de l'école. En cas de difficultés relationnelles entre votre enfant et un ou plusieurs autres enfants de l'établissement, il est du devoir de parent d'éduquer son enfant au respect et de gérer la situation en famille dans un premier temps et dans un second temps de nous tenir informés afin que les éducateurs puissent gérer la situation en interne.

### **Demandes de rendez-vous :**

- **Avec les enseignants :** Il est parfois nécessaire de rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant rapidement pour « régler une urgence ». Cela est possible dans les limites des disponibilités de chacun. En revanche, pour toute rencontre plus longue, il vous est demandé de prendre rendez-vous quelques jours avant. Un entretien au sujet du travail de l'enfant est un moment privilégié entre ses parents, l'enseignant, et lui-même. Il est donc préférable, dans la mesure du possible, de ne pas venir accompagné des autres frères et soeurs.
- **Avec le directeur :** Je me tiens à la disposition des familles le lundi et mardi (journées de Direction) Le jeudi et vendredi, je suis en classe de CM2.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à laisser un message téléphonique ou à envoyer un mail à l'adresse suivante : **nazareth.chavagnes@free.fr**

### **Circulaires – envoi de mails :**

- L'école communiquera avec vous par mail pour les envois de circulaires ou informations propres à chaque classe ou cycle. Merci de bien prendre en considération l'intégralité d'un mail que vous recevez de l'école Nazareth (bien ouvrir les pièces jointes).
- D'autres documents (circulaires avec coupon réponse...) peuvent être envoyées en version papier, principalement le jeudi.

Il en est de même pour les documents, tracts ou flyers des **associations sportives et culturelles** de la commune : l'école continuera de les distribuer aux enfants en **version papier** (les associations se chargent de nous les fournir) **mais en aucun cas par mail.**

- Le site internet de l'école est régulièrement alimenté de nouveaux articles :

## « [chavagnesenpailleurs-nazareth.fr](http://chavagnesenpailleurs-nazareth.fr) »

### 6- Pochettes presse :

Chaque année les enfants apportent les pochettes des éditions Milan et Bayard ainsi qu'une documentation de chez Fleurus et L'école des loisirs. Rien n'est obligatoire mais favoriser la lecture chez un enfant est un des objectifs de l'école. Les abonnements par l'école sont moins chers que les abonnements pris directement chez l'éditeur et nous donnent droit à recevoir des gratuités pour nos bibliothèques de classe. Si vous souhaitez un abonnement, remplissez le bon de commande et remettez-le à l'enseignant avec le règlement. Les chèques se font à l'ordre des éditions et non à celui de l'école. Merci.

### 7- Calendrier 2018-2019 : dates spécifiques.

Nous vous rappelons que 2 samedis matins (9h-12h) seront travaillés dans l'année :

**le samedi 13 octobre 2018 et le samedi 27 avril 2019.**

Ces deux matinées sont l'occasion de vivre des projets spécifiques avec les enfants et permettent aux parents de venir à notre rencontre et de participer ou découvrir le projet réalisé.

*(La journée de récupération de ces deux samedis matin est le vendredi 5 juillet 2019, c'est pourquoi le dernier jour de classe sera le jeudi 4 juillet 2019).*

### 8- Classe découverte :

Un projet de classe découverte est en préparation pour les classes du Cycle 3 (CM).  
La semaine retenue est la suivante : du lundi matin 1<sup>ier</sup> avril 2019 au jeudi soir 4 avril 2019.  
Des informations sur ce projet seront présentées lors des réunions de classe.

### 9- Photo de classe :

Elles seront prises le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour toutes les classes.

Les enseignants, le chef d'établissement, Mr JOUFFRIT Xavier.